

Organisation

La Direction des aliments et drogues comprend plusieurs divisions, ainsi que des laboratoires et des bureaux régionaux installés à divers endroits au pays. La Division des services d'inspection et d'exécution, la Division de l'administration et celle des Services scientifiques sont au bureau chef à Ottawa, de même que la Section médicale et la Section des relations avec les consommateurs.

Les services scientifiques sont une division des laboratoires, comprenant plusieurs sections qui s'occupent chacune d'un domaine scientifique particulier (chimie alimentaire, biophysique, pharmacologie, physiologie, pathologie, microbiologie, chimie pharmaceutique, chimie organique, etc.). Attachée au bureau du directeur adjoint est une section de biométrie qui fait office de service consultatif en statistique auprès de toutes les sections et divisions. Le laboratoire d'Ottawa entend surtout des travaux de recherche, d'enquêtes et de mise au point, d'une part, et effectue des éprouves biologiques d'autres part.

Les bureaux et laboratoires régionaux, au nombre de cinq, sont situés à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Il y a 21 bureaux locaux, répartis d'un littoral à l'autre. Les laboratoires régionaux sont chargés des examens et des analyses nécessaires à l'application de la loi au jour le jour, et les inspecteurs font rapport aux bureaux locaux ou régionaux. Tout ce travail est coordonné à Ottawa.

Sous-section 2.—Services provinciaux et municipaux

On peut grouper les services de santé provinciaux et municipaux en plusieurs grandes catégories: services généraux d'hygiène publique (d'ordre surtout préventif), services visant directement certaines maladies ou invalidités particulières et comprenant la prévention et le traitement, services relatifs aux soins hospitaliers et médicaux en général et service de réadaptation destinés aux invalides.

Services généraux d'hygiène publique.—Les autorités provinciales et municipales collaborent étroitement à l'entretien des services locaux d'hygiène publique. L'autonomie des provinces et la diversité de leur situation sociale, économique et géographique entraînent des différences assez marquées dans les lois provinciales, les arrangements financiers et la répartition des responsabilités entre les ministères provinciaux, les services municipaux et les agences bénévoles. Cependant, toutes les provinces offrent au complet, ou presque au complet, une série fondamentale de services d'hygiène: hygiène du milieu, lutte contre les maladies contagieuses, hygiène maternelle et infantile, hygiène industrielle, hygiène dentaire, hygiène alimentaire, enseignement de l'hygiène et laboratoires d'hygiène publique.

Hygiène du milieu.—La lutte contre les éléments du milieu matériel qui nuisent à la santé physique est pour l'hygiène publique un champ d'action qui s'étend rapidement. Pendant longtemps le gros du travail accompli dans ce domaine a consisté en inspections qui ont longtemps fait partie des attributions du service local de salubrité (la surveillance du lait, de l'eau et des produits alimentaires, des tuyauteries et des égouts et des conditions générales de salubrité dans les lieux publics). Cependant, l'industrialisation plus poussée impose maintenant de nouvelles responsabilités qui réclament l'application de nouvelles techniques dans les services du génie sanitaire et de la salubrité publique. La protection contre la pollution de l'air, la pollution de l'eau et les radiations deviennent d'importants problèmes de salubrité publique qui réclament une action concertée des gouvernements et autres organismes en ce qui concerne les recherches et l'organisation d'une protection efficace.

Hygiène industrielle.—Les services qui ont pour but de parer aux accidents, de lutter contre les maladies professionnelles et de maintenir la santé des employés intéressent au même titre les ministères provinciaux de la Santé, les ministères du Travail, les Commissions des accidents du travail et les chefs d'industries. Les conditions de travail sont régle-